Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Achat terrain aux enchères

Par c yoh

Bonjour,

Je souhaite faire l'acquisition d'un terrain en vente aux enchères.
Mais j'ai quelques interrogations:

1) Le terrain en vente aux enchères peut il appartenir à quelqu'un ? Peut il y avoir un droit de préemption ou de prescription ?
Lors de sa visite, l'huissier c'est heurté à des personnes qui disaient être propriétaire du terrain.

2) Sur le terrain, à l'état d'abandon, y siège une maison, dans le même état, envahit par la végétation. L'huissier précise qu'en l'état, une démolition pour une (re)construction semble inéluctable. Ma question est : en cas d'acquisition , rentre t-on dans le cadre d'un achat dans l'ancien, ou peut-on considérer un achat, de terrain en l'occurrence, pour une construction neuve?
C'est pour estimer les émoluments.

Merci et bien à vous.